

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 avril 2009 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Nathalie Boisclair, Lucie Désilets, Colette Larose, Nicole Leblanc et Chantale T. Renaud

Messieurs Michel Gervais et Benoît Laganière

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS :

Du primaire: Monsieur Nicolas Léonard

Du secondaire : Monsieur Michel Parent

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

Madame Francine Chabot
Monsieur Serge Mainville

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Byette, directeur général
Monsieur Anthony Bellini, directeur général adjoint
Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe
Monsieur Daniel Ouimet, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Madame Lucie Demers, directrice du Service des technologies de l'information
Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
Monsieur Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 22 h 30.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

29-CE-2008-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Chantale T. Renaud :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal: Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 24 mars 2009
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 10.1 Fournisseur de matériel d'arts plastiques - octroi du contrat
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 École Le Déclic – fenestration / réfection des murs extérieurs
 - 11.2 École Gentilly (Boisé-des-Lutins) – réfection de la toiture / sections A1 & A2
 - 11.3 École secondaire participative l'Agora – réfection des murs extérieurs
 - 11.4 École Saint-Romain – fenestration
 - 11.5 École Antoine-Brossard – fenestration du rez-de-chaussée
 - 11.6 École Jean-De Lalande – réfection de toiture / sections A1, A2, B, C et marquises D1 à D4
 - 11.7 École Adrien-Gamache – Fenestration et réfection des murs extérieurs
 - 11.8 École Le Cap – fenestration incluant portes phase II (façades Est et Nord) & réfection de la maçonnerie et escaliers extérieurs phase II (façades Est et Nord)
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1 Appel d'offres public – prestation de services de lignes de télécommunications (PRI) pour la téléphonie IP - octroi du contrat
13. Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

30-CE-2008-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
24 MARS 2009**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gervais que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2009 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

31-CE-2008-2009

**FOURNISSEUR DE MATÉRIEL D'ARTS PLASTIQUES - OCTROI DU
CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public pour s'approvisionner en matériel d'arts plastiques le 23 mars 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE seul le fournisseur Brault & Bouthillier Ltée a déposé une soumission conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires a autorisé le Service des ressources financières et de l'approvisionnement à poursuivre le processus d'adjudication selon l'article 33 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics qui stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la conclusion d'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure à 100 000,00 \$ dans le cas où un seul fournisseur a présenté une soumission conforme ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Boisclair:

QUE les services de Brault & Bouthillier Ltée soient retenus, à titre de fournisseur homologué en matériel d'arts plastiques, pour la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010 et que le directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement soit autorisé à signer le contrat.

Adoptée à l'unanimité

32-CE-2008-2009

**ÉCOLE LE DÉCLIC – FENESTRATION / RÉFECTION DES MURS
EXTÉRIEURS**

CONSIDÉRANT que six (6) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes ont déposé une soumission;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT le montant élevé de la soumission pour la fenestration et la réfection des murs extérieurs;

CONSIDÉRANT que le prix soumis est distinct par élévation;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts de la firme d'architecte «Luc Gélinas, architecte»;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Leblanc :

QUE le contrat pour les projets 034-167-45325 et 034-167-45326 – École Le Déclic, Fenestration/ Réfection des murs extérieurs, soit accordé à la firme «Les Constructions Labrecque et Poirier inc.» pour les élévations nord, sud et ouest pour un montant total de 451 812,85 \$, taxes comprises;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

33-CE-2008-2009

ÉCOLE GENTILLY (BOISÉ-DES-LUTINS) – RÉFECTION DE LA TOITURE / SECTIONS A1 & A2

CONSIDÉRANT que neuf (9) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme «Architecture Labbé et Associés inc.» d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Léonard :

QUE le contrat pour le projet 073-022-45317 – École Gentilly (Boisé-des-Lutins), Réfection de la toiture, sections A1, A2, soit accordé à la firme «Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée» pour un montant total de 475 949,85 \$, taxes comprises, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 9 avril 2009 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

34-CE-2008-2009

ÉCOLE SECONDAIRE PARTICIPATIVE L'AGORA – RÉFECTION DES MURS EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT que quatre (4) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme « Architecture Labbé et Associés inc. » d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Chantale T. Renaud :

QUE le contrat pour le projet 086-225-45314 – École secondaire participative L'Agora, Réfection des murs extérieurs, soit accordé à la firme « St-Denis Thompson inc. » pour un montant total de 541 235,63 \$, taxes comprises, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 26 mars 2009 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

35-CE-2008-2009

ÉCOLE SAINT-ROMAIN – FENESTRATION

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT qu'une (1) firme a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a autorisé par résolution le Service des ressources matérielles à poursuivre le processus d'adjudication de contrat;

CONSIDÉRANT le montant élevé de la soumission pour la réfection complète de la fenestration;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme « Le Groupe Petrone inc. » d'effectuer l'élévation droite;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Parent :

QUE le contrat pour le projet 052-052-45332 – École Saint-Romain, Fenestration, soit accordé à la firme « Solam, entrepreneur général » pour un montant total de 192 379,64 \$, taxes comprises, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 9 avril 2009 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

36-CE-2008-2009

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD – FENESTRATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT qu'une (1) firme a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a autorisé par résolution le Service des ressources matérielles à poursuivre le processus d'adjudication de contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme «Vincent Leclerc et associés - architectes» d'octroyer le contrat à «Groupe Lessard inc.»;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Colette Larose :

QUE le contrat pour le projet 076-276-45306 – École Antoine-Brossard, Fenestration du rez-de-chaussée, soit accordé à la firme «Groupe Lessard inc» pour un montant total de 298 850,00 \$, avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 avril 2009 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

37-CE-2008-2009

ÉCOLE JEAN-DE LALANDE – RÉFECTION DE TOITURE / SECTIONS A1, A2, B, C ET MARQUISES D1 À D4

CONSIDÉRANT que six (6) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) firmes ont déposé une soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Laganière :

QUE le contrat pour le projet 029-029-45357 – École Jean-De Lalande, Réfection de la toiture, sections A1, A2, B, C, et marquises D1 à D4 soit accordé à la firme «Toitures Couture et associés inc.» pour un montant total de 563 584,88 \$, taxes comprises, selon le tableau comparatif d'ouverture

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2009

des soumissions du 21 avril 2009 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

38-CE-2008-2009

ÉCOLE ADRIEN-GAMACHE – FENESTRATION ET RÉFECTION DES MURS EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes ont déposé une soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Gervais:

QUE le contrat pour les projets 001-001-45300 & 001-001-45301 – Adrien-Gamache, Fenestration et réfection des murs extérieurs, soit accordé à la firme «Les Rénovations Frangec inc.» pour un montant total de 316 005,00 \$, avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 23 avril 2009 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

39-CE-2008-2009

ÉCOLE LE CAP – FENESTRATION INCLUANT PORTES PHASE II (FAÇADES EST ET NORD) & RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET ESCALIERS EXTÉRIEURS PHASE II (FAÇADES EST ET NORD)

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts de la firme d'architecte «Luc Gélinas, architecte»;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Boisclair :

QUE le contrat pour les projets 091-466-45351 & 091-466-45324 – École Le Cap, Fenestration incluant portes phase II (façades est et nord) & Réfection de la maçonnerie et escaliers extérieurs phase II (façades est et nord), soit accordé à la firme «Les Rénovations Frangec inc.» pour un montant total de

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2009

539 202,63 \$, taxes comprises, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 avril 2009 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

40-CE-2008-2009

APPEL D'OFFRES PUBLIC – PRESTATION DE SERVICES DE LIGNES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (PRI) POUR LA TÉLÉPHONIE IP - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Commission a procédé à un appel d'offres public pour la Prestation de services de lignes de télécommunication (PRI) pour la téléphonie IP le 27 février 2009;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et a été ouverte le 27 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative de la soumission laquelle s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 46 du règlement sur les contrats de services des organismes publics, le Conseil des commissaires a autorisé le comité de sélection à poursuivre son mandat afin qu'il procède à l'analyse du volet quantitatif;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse quantitative de la soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Laganière:

QUE la firme Vidéotron soit retenue comme fournisseur pour l'acquisition de services de lignes de télécommunication (PRI) pour la téléphonie IP pour une période de trois (3) ans, soit du 17 juillet 2009 au 20 juillet 2012, pour un contrat dont le montant est évalué à 132 000,00 \$ incluant les taxes;

QUE le directeur général et la directrice du Service des technologies de l'information soient autorisés à signer les contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Un commissaire a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

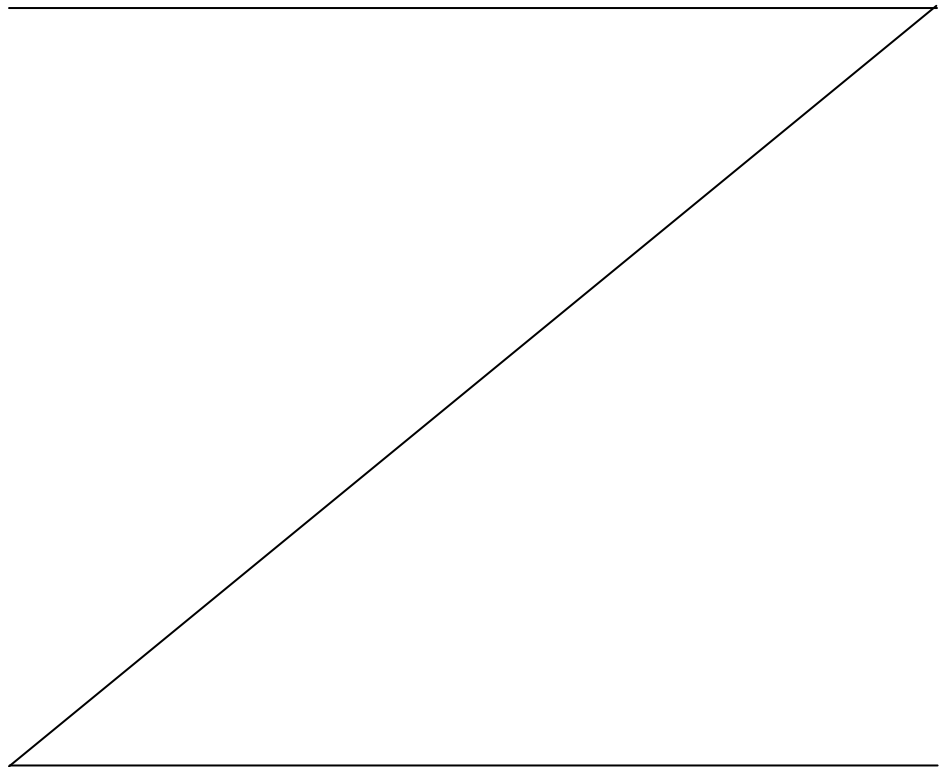
Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 23 h 10.

Présidente

Secrétaire générale



Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2009

